



Paris, le 8 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Journée internationale des droits des femmes : l'AMF travaille sur des propositions pour une égalité concrète**

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité rappelle son attachement au principe d'égalité inscrit dans notre Constitution et participe par ses travaux à sa concrétisation.

L'AMF estime que l'égalité doit se concrétiser dans l'ensemble des domaines de la vie, notamment dans l'accès aux études, en particulier aux filières scientifiques et techniques, dans le domaine professionnel (sur les salaires et l'évolution des carrières), et dans le partage des espaces publics.

L'AMF renouvelle sa disponibilité auprès du Gouvernement et du Parlement pour progresser sur l'enjeu de la parité et de la situation des élus afin de conforter la place des femmes dans la direction de nos collectivités, conformément aux propositions déjà formulées.

Elle continue également, dans le cadre de son groupe de travail dédié, à travailler sur la lutte contre les violences et la question de la mixité dans les politiques publiques locales. La lutte contre les violences faites aux femmes a d'ailleurs été consacrée comme grande cause du mandat municipal 2020-2026, à l'occasion du Congrès des maires de 2019. De nombreuses initiatives concrètes et positives ont été prises dans ce sens à l'échelon municipal.

Enfin, en ce jour dédié aux droits des femmes, l'AMF souhaite témoigner de sa solidarité aux femmes qui, à travers le monde, sont victimes de l'oppression dans des formes diverses en raison de leur sexe comme bien sûr en Iran. La France doit continuer de s'engager pour l'égalité des droits à l'international.

**Marie-Hélène GALIN**  
Tél. 01 44 18 13 61  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

**Thomas OBERLE**  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)